

Chârost

Débat autour d'un projet éolien

Publié le 29/04/2022



Les échanges ont parfois été houleux mais respectueux. © Droits réservés

La municipalité a invité la population à une réunion publique mardi, pour parler du projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune.

Près de soixante-dix personnes, dont un peu moins de la moitié venant des communes environnantes du département de l'Indre, se sont retrouvés à la salle polyvalente à partir de 18 heures, mardi.

Pierre-Olivier Veysset, chef de projets de la société Notus Énergie, a présenté l'opération d'implantation de trois éoliennes au sud de la commune.

Par rapport aux habitations, elles seront situées à 720 mètres pour la plus proche, et à plus de 1.200 mètres pour la plus éloignée.

Elles sont identiques à celles que l'on trouve actuellement sur la région avec une hauteur de nacelle de 95 mètres et 150 mètres en bout de pôle. Elles produiront en moyenne 21 Mwh par an, soit l'équivalent de neuf fois les besoins de la population de Chârost.

Le maire, Ludo Coste, a expliqué que ce projet a été lancé en 2017 lors du précédent mandat. Il a insisté sur le fait qu'il s'inscrit dans la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre et les conséquences dramatiques du réchauffement climatique actuel.

De plus, ce projet engendrerait des recettes supplémentaires pour la commune d'environ 22.182 euros par an, ce qui a été reconnu comme « non négligeable au regard des financements qu'elle doit réaliser pour le bien-être et le bien-vivre de ses habitants ».

Certains ont exprimé un vif rejet

L'association de protection de l'environnement et du cadre de vie des Cloires et de Chârost et la grande majorité des participants ont exprimé un vif rejet de ce projet.

Ils ont insisté sur les désagréments de cette énergie. Les nuisances sonores, visuelles. Les effets stroboscopiques (*) ont été mis en avant ainsi que la dégradation des paysages.

Le risque de dévaluation des biens immobiliers a également été abordé ainsi que la saturation des horizons de Chârost par les parcs déjà implantés.

Le projet est actuellement en instruction à la préfecture du Cher et, s'il est retenu, ne pourra pas prendre forme avant 2026.

(*) L'ombre des pales qui tournent peut être gênante pour certaines personnes qui la subissent au quotidien.

CHÂROST